

LA GRÈVE GÉNÉRALE POLITIQUE

ROBERT GRIMM

LA GRÈVE GÉNÉRALE POLITIQUE



PRÉSENTISME ET CONCORDANCE

En 1907, le journal syndicaliste révolutionnaire vaudois la *Voix ouvrière* publie en feuilleton la brochure intitulée *La grève générale politique*, parue une année auparavant en allemand.¹

L'auteur du texte est Robert Grimm (1881-1958). Né dans une zone tôt industrialisée du canton de Zurich, Grimm connaît enfant la violence des conditions faites aux ouvrières et ouvriers du textile. Il apprend le métier de typographe. Comme le voulait la tradition de ce métier, il termine son apprentissage par un tour de compagnon dans plusieurs pays d'Europe. De retour en Suisse, il s'engage dans le mouvement syndical et socialiste au sein duquel il exerce rapidement des responsabilités. Il épouse, en 1908, Rosa Reichesberg (1875-1955), militante socialiste d'origine russe qui correspond avec Rosa Luxemburg et fréquente Lénine et Karl Radek.

En 1906, Grimm devient secrétaire ouvrier à Bâle, c'est-à-dire qu'il est salarié de la Fédération ouvrière de ce canton. Les fédérations ouvrières sont parmi les premières organisations ouvrières d'ampleur nationale en Suisse. Elles bénéficient de subventions de la Confédération pour accomplir des tâches relevant à la fois de l'étude statistique du monde ouvrier et de la préparation de lois sociales. Les secrétaires ouvriers sont surtout chargés de jouer les médiateurs en cas de conflit du travail et d'assumer de multiples fonctions de représentation. Grimm assume très rapidement, en plus du secrétariat ouvrier, des fonctions politiques : législatif cantonal de Bâle-Ville (1907-1909), législatif municipal puis cantonal de Berne; enfin, de 1911 à 1955, Grimm est élu au parlement fédéral pour le Parti socialiste.

Robert Grimm joue un rôle central dans la grève générale de 1918 en tant que membre du Comité d'Olten qui dirige la grève. Il est également un des organisateurs du Congrès de Zimmerwald (1914), dernière tentative de rassembler un mouvement ouvrier internationaliste que l'éclatement de la Première Guerre mondiale vient de réduire en miettes.²

1. *La grève générale politique* ne sera jamais republiée en français. La Robert Grimm Gesellschaft a donné une édition du texte original allemand en 2012. La position de Grimm sur la grève générale est discutée par Bernard Degen dans Bernard Degen, Hans Schäppi, Adrian Zimmermann (éds.), *Robert Grimm, Marxist, Kämpfer, Politiker* (Chronos Verlag, 2012, pp. 51-62). Sur le site internet de la Robert Grimm Gesellschaft, on trouve, sous la forme d'un fichier numérique, le texte dans la version que nous donnons ici compilé par Sébastien Abbet.

2. « La grève générale de 1918. Crises, conflits, controverses / Der Landestreik 1918. Krisen, Konflikte, Kontroversen », *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier* et *Traverse : revue d'histoire*, éditions d'en bas et Chronos, 2018, 328 p. Adrian Zimmermann, « Robert Grimm, le mouvement ouvrier bernois et la mémoire contestée de la Conférence de Zimmerwald » in *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier : cent ans après Zimmerwald et Kiental*, éditions d'en bas, pp. 14-36.

La publication de cette brochure par la *Voix ouvrière* étonne, car ce journal est l'organe du syndicalisme révolutionnaire Suisse romand³, un mouvement qui rejette les tendances parlementaristes qui s'affirment au sein du mouvement ouvrier suisse, tendances dont Robert Grimm est parmi les plus remarquables représentants.

Le traducteur, qui est selon toutes vraisemblances l'anarchiste James Guillaume (1844-1916), justifie cette publication dans un texte que nous donnons à la suite de celui de Grimm. La rédaction du journal quant à elle souligne en préambule que :

Malgré une différence de point de vue qui sépare Grimm des théories syndicalistes révolutionnaires exposées dans la *Voix du Peuple*, sa brochure renferme des pages excellentes où l'auteur montre la nécessité qui s'impose aux ouvriers suisses d'user de la grève générale comme du seul moyen de battre en brèche l'Etat qui opprime le prolétariat en Suisse comme ailleurs.

Nous partageons ce point de vue, il nous semble même que ce texte revêt, pas loin de 120 ans après sa publication, un certain caractère d'actualité. Nous développons ici trois motifs qui nous semblent justifier la publication du texte de Grimm.

Un suffrage qui n'est jamais universel. — Un aspect remarquable du texte de Grimm est l'analyse qu'il livre de l'état de la démocratie helvétique. Le premier argument développé par Grimm pour souligner à quel point les droits politiques sont refusés aux travailleurs – ils sont alors refusés aux travailleuses en raison de leur genre – est la proportion de travailleurs étrangers dans la main-d'œuvre suisse. Il rappelle ensuite que le droit électoral fabrique des étrangers intérieurs par l'exigence d'une durée minimale de résidence dans un canton pour obtenir le droit de vote, exigence que les travailleurs ne remplissent souvent pas en raison des déplacements qu'implique la recherche d'un emploi. En somme, estime Grimm, s'il faut user du moyen de la grève générale politique, c'est que la classe ouvrière est dépossédée du droit de vote.

Cet argument est-il moins valable aujourd'hui ? Nous pensons qu'il l'est tout autant.

L'effet conjugué du droit du sol (qui prive de la nationalité et donc du droit de vote les enfants nés en Suisse de parents immigrés) et d'un besoin constant de main-d'œuvre étrangère font que celles et ceux qui assurent une part centrale du travail de production sont privés du droit de vote.

Pour donner une idée d'une actualisation possible des chiffres donnés par Grimm, on peut indiquer qu'en 2020 : 14% des travailleuses et travailleurs étrangères appartiennent à la catégorie des travailleuses manuelles qualifiées contre 3,5% seulement

3. Sur le syndicalisme révolutionnaire et sa conception de la grève générale : Miguel Chueca, *Déposséder les possédants : La grève générale aux « temps héroïques » du syndicalisme révolutionnaire (1895-1906)*, Agone, 2008, 272 p. Sur ce mouvement en Suisse romande : Marc Vuilleumier, « Le syndicalisme révolutionnaire en Suisse romande » in *Histoire et combats : mouvement ouvrier et socialisme en Suisse (1864-1960)*, éd. d'en bas et Collège du travail, 2012. Madeleine Denisart, Jacqueline Surchat, *Le cigare et les fourmis : aperçu sur l'histoire des ouvrières vaudoises*, éd. d'en bas, 1987.

des Suisses; tandis que 10,5% des Suisses appartiennent à la catégorie des professions libérales et assimilées contre 5,6% des étrangères et étrangers seulement. Les trois catégories socio-professionnelles les moins rétribuées concentrent un quart de la main-d'œuvre étrangère contre 14,5% seulement de la main-d'œuvre suisse.⁴

A ces chiffres s'ajoute le fait généralement observé que les personnes appartenant aux catégories socio-professionnelles les moins rémunérées s'expriment tendanciellement moins par le vote. Selon certains sondages, la participation électorale « ouvrière » s'établissait dans les années 2010 autour de 35% contre près de 55% pour les « employés moyens ou supérieurs ». ⁵ L'argument central de Grimm en faveur d'un recours à l'action directe comme une manière de reprendre un pouvoir dont la classe ouvrière est légalement ou sociologiquement privée paraît tenir aujourd'hui encore.

Paix du travail, catastrophes climatiques et sanitaires. — Nous vivons depuis quarante ans les interminables convulsions du régime de paix du travail et de concordance politique qui a tenu lieu d'horizon politique et syndical, mais aussi de conception de l'histoire, pendant pas loin d'un siècle. Le constat que dressaient Hans Baumann, Hans Schäppi et Jakob Tanner⁶ à l'occasion du cinquantième anniversaire des accords de paix du travail reste largement valable aujourd'hui :

Les résultats matériels de la politique de paix du travail sont très souvent montés en épingle. Pourtant cette politique ne nous a nullement apporté les bienfaits que prétendent les patrons. En Suisse, il y a aujourd'hui encore des écarts de salaires considérables, en particulier entre les hommes et les femmes, et bon nombre d'individus travaillent dans des conditions d'une extrême précarité. Nous détenons la lanterne rouge en Europe pour ce qui concerne la durée du travail et des vacances. La Suisse est un pays en développement – à de rares exceptions près – pour ce qui touche à la prévention des maladies et à l'amélioration de la médecine du travail.⁷

Le politiste canadien W. Rand Smith parle du « sale boulot de la gauche » pour désigner le rôle qu'ont pris les gouvernements socialistes de François Mitterrand et de Felipe Gonzalez, pour le plus grand profit des capitalistes, dans la restructuration du secteur industriel. En Suisse, le Parti socialiste a la chance de participer en permanence au « sale boulot », c'est-à-dire à la mise en place des politiques de la droite :

4. Office fédéral de la statistique, Tableau T 03.02.01.14 Ces chiffres ne tiennent pas compte des travailleuses et travailleurs détachés.

5. Line Rennwald et Adrian Zimmermann, « Le vote ouvrier en Suisse 1971-2011 », *Social change in Switzerland*, 4, février 2016.

6. Respectivement syndicalistes et historien.

7. Hans Baumann, Hans Schäppi et Jakob Tanner, « Nouveaux défis et vieilles recettes?: Les syndicats en quête d'une politique alternative », *Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse*, 79/6, 1987, p.258.

liquidation du secteur industriel, libéralisation du marché de la santé et de celui de l'enseignement supérieur, libéralisation du marché des retraites.

Dans les circonstances présentes où convergent crise sanitaire et crise environnementale, l'Etat montre plus nettement ce qu'il n'a jamais cessé d'être : le fournisseur des infrastructures nécessaires au profit maximum des capitalistes. La pandémie qui frappe le monde depuis le début de 2020 a montré en accéléré que, même dans des circonstances tout à fait dramatiques, la présence socialiste au Conseil fédéral et la majorité de gauche dans plusieurs exécutifs cantonaux n'étaient nullement en mesure de modérer une politique sanitaire exclusivement tournée vers les intérêts du patronat.

On a pu également constater en deux ans de pandémie, que la mythologie de la paix sociale et l'imbrication des élites syndicales avec les élites politiques rendent inaudible une opposition de gauche à l'(in)action de l'Etat face à cette crise sanitaire. Cette crise aurait pourtant pu être l'occasion de questionner l'organisation du travail (trajets, durée du travail, conditions); le rôle de l'école; l'inexistence de la redistribution de la richesse; le rôle concret des syndicats dans la protection des travailleuses et des travailleurs (distribution d'équipements de protection par exemple).

La grève générale politique, telle que l'envisage Grimm, est un arrêt de travail dont l'objectif déborde le cadre de la relation de travail. En cela, cette idée nous paraît particulièrement en phase avec la situation que nous vivons depuis deux ans, car toute une série de décisions politiques ont eu pour objectif de nous maintenir à nos postes de travail (ou à l'école, ce qui revient au même) tout en réduisant drastiquement le reste de nos interactions sociales. Cette crise montre qu'il n'y a pas d'une part des rapports économiques et d'autre part des rapports politiques, mais que les décisions politiques servent de support au maintien de la domination économique. L'idée d'arrêter le travail pour obtenir un changement politique et non pas un changement dans le rapport de travail mériterait, dans les circonstances présentes, d'être à nouveau discutée.

Social-démocratie et présentisme. — La social-démocratie suisse vit depuis un demi-siècle dans un présent perpétuel, sans histoire et sans avenir. Le régime de paix sociale et de concordance politique, au sein duquel elle joue un rôle de premier plan, implique l'occultation des divergences et des controverses, mais surtout l'abandon d'un horizon historique. Par historique, nous n'entendons pas ici une connaissance érudite de l'histoire du parti, mais bien plutôt l'idée que le monde social peut changer et que ce changement peut être dirigé dans l'intérêt de celles et ceux qui produisent.

L'histoire du parti, le rapport de celui-ci au « couteau sans lame »⁸ qu'est la démocratie directe, le maintien *quoi qu'il en coûte* de sa présence au gouvernement fédéral : rien de tout cela n'est plus questionné par celles et ceux qui envisagent leurs fonctions politiques avec la froideur rigide des managers. Seul compte un présent rythmé par des échéances électorales et d'incessantes votations dites populaires. Seul compte le présent des carrières individuelles, politiques, administratives et syndicales. Il n'y a pas de conception de l'histoire, pas d'idée sur la façon dont un changement pourrait advenir. De fait, il semble que ce changement ne soit plus désiré. Face à ce présentisme⁹, *La grève générale politique* montre que la façon d'émanciper la classe ouvrière de la sujétion où la maintient la bourgeoisie a pu faire l'objet de débats *au sein du parti*.

Dans cette brochure, Grimm critique implicitement la position de son supérieur hiérarchique d'alors, Hermann Greulich, qui qualifie la grève générale de « fantaisie d'une main-d'œuvre mal organisée ». ¹⁰ Lorsqu'en 1977, des syndicalistes, réunis sous la bannière du *Manifeste 77* s'avisent d'envisager de nouveaux moyens d'action et d'organisation syndicale pour la Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie, leur courant oppositionnel sera réduit au silence par leur hiérarchie. La brochure de Grimm aurait, sous le régime de la paix du travail, constitué une audace contestataire inacceptable et son auteur n'aurait pas connu la carrière qui fut la sienne.

La nécrologie du service de presse syndical explique, à la mort de Grimm, en 1958, que « le choc que l'échec de la grève générale de 1918 avait causé dans les rangs ouvriers engage Grimm à méditer sur les limites du pouvoir et de la force, à réviser ses conceptions ». ¹¹ Il s'agit de séparer le jeune Grimm (qui a vingt-cinq ans quand il rédige la brochure) de l'homme mûr qui épousera parfaitement la trajectoire du

8. L'expression est d'Erich Gruner : *Die Parteien in der Schweiz*, Berne, 1977, p.131 : « Doch für eine junge, kämpferische Minderheitspartei haben die Volksrechte die Wirkung eines Messers ohne Klinge. » Elle est reprise par Hans Ulrich Jost dans : « Critique historique du consensus helvétique : si le légendaire Guillaume Tell et le mythe du serment du Grütli ne nourrissent plus guère l'imaginaire de la jeune génération, la Suisse comme pays modèle du consensus est un cliché qui se porte bien », *Traverse : revue d'histoire*, 2001/8, vol.3, pp.57-79.

9. Cette notion est travaillée par François Hartog qui en donne notamment la définition suivante : « L'époque actuelle a délié quelque chose avec le passé comme avec le futur. C'est une espèce de présent qui se voudrait auto-suffisant. C'est-à-dire quelque chose d'un peu monstrueux qui se donnerait à la fois comme le seul horizon possible et comme ce qui n'a de cesse de s'évanouir dans l'immédiateté. Ce présent se révèle du même coup beaucoup plus différencié selon qu'on se situe à un bout ou à l'autre de la société. Avec d'un côté un temps des flux et une mobilité très valorisée et de l'autre, du côté du précaire, un présent en pleine décélération, sans passé sinon sur un mode compliqué (surtout pour les immigrés), et sans vraiment de futur. », Sophie Wahnich, Pierre Zaoui, *Présentisme et émancipation : entretien avec François Hartog*, Vacarme, 2010/4, 53, pp.16-19.

10. Cité dans Christian Voigt, *Robert Grimm : Kämpfer, Arbeiterführer, Parlamentarier. Eine politische Biografie*, Zytglogge, 1980, p.63.

11. « Robert Grimm n'est plus », *Correspondance syndicale suisse*, numéro spécial, n°12, 10 mars 1958.

Parti socialiste dans le régime de concordance. En vertu de cette interprétation historique, la production intellectuelle¹² de celui qui n'avait pas encore « révisé ses conceptions » n'est plus bonne qu'à intéresser quelques érudits et on s'abstiendra de la faire connaître aux militant-es. Bernard Degen rapporte à cet égard une anecdote significative : dans l'hommage que Robert Bratschi, président de l'Union syndicale suisse, a rendu à Grimm à la radio au moment du décès de ce dernier, Bratschi a tout simplement omis de mentionner la grève générale, insistant sur sa carrière politique de Grimm. Il s'agissait de faire passer à tout prix Grimm pour un politicien de la concordance.¹³

C'est donc contre l'oubli et dans l'espoir que quelque chose de politique puisse se produire qu'il nous a semblé utile de publier à nouveau cette traduction française.

Note Le texte a été maintenu tel que publié dans la *Voix du peuple* entre le 6 avril 1907 et le 15 juin 1907. Nous n'avons pas vérifié la traduction d'après l'original allemand et nous n'avons pas comparé le texte publié dans le journal avec celui publié en brochure. Les sauts de paragraphes ont parfois été modifiés et certaines erreurs évidentes ont été corrigées sans que ces corrections soient signalées.

12. Parmi de très nombreux écrits, Grimm est également l'auteur d'une tentative de relecture de l'histoire générale de la Suisse dans une optique marxiste : *Geschichte der Schweiz in Ihrer Klassenkämpfen*, Berne, 1920. De telles tentatives sont extrêmement rares en Suisse, comme le note Marc Vuilleumier : « Quelques jalons pour une historiographie du mouvement ouvrier en Suisse », *Revue européenne des sciences sociales*, t. 11, n°. 29, « Histoire du mouvement ouvrier en Suisse », 1973, pp.5-35.

13. Bernard Degen, « Theorie und Praxis des Genalstreiks » in *Robert Grimm, Marxist, Kämpfer, Politiker*, Zurich, Chronos Verlag, 2012, p. 51.

DEUX BROCHURES

La propagande¹⁴ par la brochure est la meilleure marche à suivre pour la diffusion de nos idées. En Suisse romande, nous ne faisons que peu d'efforts dans ce sens. Un exemple frappant en est fourni par les polémiques et les orages qu'ont soulevés les discussions sur l'action directe.

A tout moment on en parle et l'on met cette expression entre guillemets ; l'action directe prend ainsi, pour la foule ignorante, un certain air mystérieux et effrayant. On ne sait pas ce que c'est et, comme les primitifs qui faisaient du tonnerre un dieu d'épouvante parce qu'ils ne savaient pas ce que c'était, de même on fait de l'action directe un épouvantail étrange pour les nigauds. Il serait donc utile de répandre dans le public, par une brochure, l'idée exacte de ce que nous entendons par action directe.

Définir ces termes, appuyer la définition de faits récents, mettre au net en un mot cette désignation de tactique serait utile au but que nous poursuivons. Pour cela, la *Voix du Peuple*, ou notre comité fédératif des Unions ouvrières de la Suisse romande éditerait une brochure intitulée : *Politique, syndicalisme et action directe*.¹⁵ Le camarade Louis Avennier¹⁶, de Genève, a offert, avec le désintéressement qu'on lui connaît, de traiter très impartialement et le plus lumineusement possible les divers points que comporte ce titre. La compétence et la haute valeur littéraire du camarade Avennier sont un sûr garant de réussite dans l'édition de la brochure.

Une seconde question exige également des explications très claires : celle de la grève générale. L'Arbeiterbund de Bâle a lancé dernièrement une brochure intitulée *Der politischen Massenstreik* (littéralement grève de masse ou grève générale politique).

14. Ici commence le texte publié dans la *Voix du peuple*. Cette annonce est publiée dans l'édition du 5 janvier 1907, le reste des chapitres paraît dans les éditions des 6, 13 et 20 avril ; 4, 18 et 25 mai ; 8 juin. Les deux textes publiés à la fin de cette brochure paraissent dans l'édition du 15 juin. (Sauf mention contraire, toutes les notes sont des éditrices.)

15. Cette brochure est indiquée dans les bibliographies de Louis Avennier (voir ci-dessous), mais il n'en existe, semble-t-il, aucun exemplaire conservé. En outre, en dehors de l'annonce qui est faite ici, elle ne semble pas être mentionnée dans les listes de brochures que publie régulièrement la *Voix du peuple*. La fin de cette introduction montre qu'à la date de publication du texte de Grimm, la brochure n'était pas publiée.

16. 1872-1924 à Genève. Avennier est d'abord membre du Parti socialiste genevois. Il préside le syndicat des employés et employées, collabore activement à la *Voix du peuple* et à l'*Almanach des travailleurs*, également de tendance syndicaliste révolutionnaire. Il est très présent aux côtés de l'anarchiste Luigi Bertoni durant les nombreuses grèves qui marquent Genève au début du XXe siècle. Il rejette pour lui-même la qualification d'anarchiste. En 1914 (il est alors enseignant à l'école Ferrer de Lausanne), il se rallie au courant patriote et soutient la guerre contre l'Allemagne. Marianne Enckell, « Notice AVENNIER Louis, Joseph (dit LAVANCHY Alexis) » Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier : dictionnaire des anarchistes, version mise en ligne le 12 avril 2014, dernière modification le 11 août 2020. Marianne Enckell et Gianpiero Bottinelli, « Notice Avennier Louis », Chantier biographique des anarchistes en Suisse, consulté le 4 janvier 2021.

Cette brochure a pour auteur Robert Grimm, secrétaire ouvrier à Bâle. Malgré une différence de point de vue qui sépare Grimm des théories syndicalistes révolutionnaires exposées dans *La Voix du Peuple*, sa brochure renferme des pages excellentes où l'auteur montre la nécessité qui s'impose aux ouvriers suisses d'user de la grève générale comme du seul moyen de battre en brèche l'Etat qui opprime le prolétariat en Suisse comme ailleurs. Un de nos camarades, d'une érudition incontestée dans ce domaine, a entrepris, avec l'autorisation de l'auteur, la traduction en français de la brochure de Grimm. Ce camarade offre son consciencieux travail à la *Voix du peuple* pour l'éditer en brochure.

Ainsi, nous avons en mains le texte nécessaire à l'édition de deux brochures très intéressantes qui, répandues parmi nos camarades ouvriers, aideraient puissamment notre œuvre de propagande. Ces brochures auraient l'avantage d'être écrites par des camarades vivant dans notre milieu, connaissant notre situation et commentant des faits qui se sont déroulés en Suisse. Elles seraient donc d'un intérêt particulier pour nous. Seulement, l'édition de ces deux brochures exigera des sacrifices financiers qui seront certainement compensés par la vente. Il faut donc que les Unions ouvrières, les syndicats et les camarades nous aident. Ils le peuvent en s'engageant à l'avance à prendre ferme un certain nombre de ces brochures. Que tous étudient cette question dans la plus prochaine assemblée de leur organisation. Sitôt les réponses parvenues en nombre suffisant, nous lancerons les brochures.

La Voix du Peuple.

LA GRÈVE GÉNÉRALE POLITIQUE :
PRÉLIMINAIRES ET CONSIDÉRATIONS
GÉNÉRALES

Afin d'éviter tout malentendu, je tiens à préciser d'emblée qu'il ne s'agit pas ici de grève générale internationale syndicale, c'est-à-dire d'un mouvement de grève international au sein d'une profession ou de plusieurs professions connexes. Pour nous, syndicalistes modernes, le développement de nos luttes locales en luttes nationales et enfin internationales est aussi certain que le fait de l'entrepreneuriat international et du marché international.

Il ne faut pas non plus parler de la grève générale expropriatrice, telle que propagée par les anarchistes, que beaucoup d'entre eux considèrent comme le seul et unique moyen de renverser la société actuelle, « pour faire la révolution ». Le terme « non-sens général » a été inventé à l'époque pour désigner ce type de grève générale, et dans la mesure où la grève générale expropriatrice doit avoir lieu sans autre préparation que l'incitation du peuple à la faire, le mot « non-sens » est certainement toujours d'actualité. Car il est tout simplement absurde de croire que la société bourgeoise, résultat de siècles de développement, un organisme à multiples ramifications et à multiples mailles, pourrait être éliminée du jour au lendemain, sans autre préparation que celle de la parole, d'un seul coup, par le biais d'une grève générale. Ce type de grève générale expropriatrice est hors de question pour nous.

Mais nous allons traiter ici de la grève générale politique, c'est-à-dire de l'arrêt de travail dans certaines ou toutes les professions dans une localité, une région ou un pays avec pour objectif la résistance contre le gouvernement, contre l'autorité de l'Etat. La question de la grève générale politique n'a été mise en avant que ces dernières années. Tant que le développement du mode de production capitaliste ne produisait pas d'effets secondaires si violents que seules de petites masses agissaient dans une lutte pour l'amélioration de l'existence de la classe ouvrière et que l'Etat n'intervenait pas directement dans ces luttes économiques, il n'y avait aucune raison pour que la classe ouvrière consciente d'elle-même cherche des moyens et des méthodes de lutte différentes.

Avec l'aggravation des antagonismes de classe, qui ont un effet rétroactif sur la position de l'Etat, celui-ci est amené à défendre impitoyablement les intérêts de la classe possédante en promulguant des interdictions de grève et d'autres lois d'exception, en limitant les droits du peuple et en engageant la police et l'armée contre les grévistes¹⁷,

17. Sur les discussions que suscite la répression militaire et policière de la vague de grèves du début du XXe siècle en Suisse : Frédéric Deshusses, « Grève et militarisme : les critiques injustes de Fritz Brupbacher contre le Parti socialiste suisse (1905-1921) », *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, AEHMO, 28/2012, pp. 47-62.

bref, en prenant toutes les mesures qui entravent, souvent même paralysent, la capacité d'action des travailleurs organisés, on se demande si le prolétariat, s'il ne veut pas renoncer d'avance à sa capacité de lutter, n'aura pas à utiliser de nouveaux moyens et méthodes de lutte. Ainsi, l'idée de la grève politique de masse, qui avait été propagée auparavant par les camarades Parvus¹⁸ et Rosa Luxemburg, qui avaient été actifs en Allemagne comme agitateurs jusqu'à l'année dernière. Elle a été combattue avec acharnement dès le début de différents côtés et surtout de deux points de vue.

Certains ont déclaré qu'ils ne voulaient rien savoir d'une grève politique de masse, car ils étaient convaincus que le développement social se ferait dans un sens évolutif, c'est-à-dire que l'Etat en tant que tel pourrait être progressivement réformé de l'intérieur en fonction des changements économiques qui se seraient produits, et que la classe dirigeante céderait la place au prolétariat uniquement pour des raisons d'opportunité. Du point de vue de ces personnes, la grève de masse politique est une « spéculation philosophique » qui, dans son exécution pratique, ne ferait que « servir la réaction ».

L'autre direction ne rejette pas le principe de la grève de masse politique, mais elle ne veut pas la propagande, ni le débat, et comme justification de cet étrange point de vue, on indique qu'il n'est pas nécessaire de discuter de la grève générale politique, car ni sa portée, ni le moment de son application, ni ses objectifs les plus proches ne peuvent être déterminés à l'avance. Si elle est nécessaire, elle se produira spontanément, soutiennent ces gens, et sans préparation aux circonstances données, et au moment de son application, les considérations théoriques sont sans valeur.

Nous pouvons nous dispenser, pour le moment, de répondre aux contradicteurs de la première catégorie, à ceux qui sont opposés en principe à la grève générale politique : les considérations qu'on trouvera plus loin (chapitres III et IV) sur le développement économique et le développement politique de la Suisse feront comprendre ce qu'il y a d'erroné dans leur manière de voir. Mais nous devons dire quelques mots de l'opinion de la seconde catégorie de contradicteurs, dont l'argumentation, comme il va être montré, ne repose pas sur une base bien solide.

S'il n'est pas vrai que les révolutions puissent être faites au gré du prolétariat, on ne saurait affirmer, néanmoins, que dans un avenir très prochain, peut-être déjà dans un ou deux ans, le prolétariat conscient ne sera pas contraint, par ses adversaires bourgeois, à faire une grève générale politique, c'est-à-dire dirigée contre l'Etat. Il suffit de rappeler les récentes grèves des métallurgistes à Albisrieden et des maçons à Zurich, et l'appel de troupes fait à cette occasion par le gouvernement zurichois, pour faire voir avec quelle rapidité, à l'heure actuelle, les situations changent de face.¹⁹ Or, si

18. Ici commence la traduction de James Guillaume, les paragraphes ci-dessus ne sont pas publiés dans la *Voix du peuple*, nous en avons proposé la traduction d'après l'original allemand.

19. Grève d'Albisrieden : Il s'agit d'une grève dans les ateliers automobiles Arbenz à Albisrieden. Au cours des opérations militaires, Jacques Schmid (1882-1960), membre du PSS, servait comme caporal dans le régiment mobilisé. Il s'oppose à ce que ses soldats soient utilisés comme briseurs de grève et aux actions violentes de la police et de l'armée contre les piquets de grève. En 1907, il est condamné pour ces faits à 6 mois et demi de prison et exclu de l'armée. Il écrit une lettre de protestation au gouvernement zurichois.

l'on reconnaît, en songeant aux événements qui se sont produits à Zurich, que peut-être déjà demain ou après-demain les moyens de lutte employés jusqu'ici ne seront plus suffisants, dans certains cas, pour une défense efficace des intérêts ouvriers, et si une grève générale apparaît comme une nécessité possible, pour contraindre un gouvernement brutalement réactionnaire à renoncer à l'emploi de certaines mesures, on devra reconnaître en même temps qu'on ne peut pas se contenter de garder simplement une attitude attentiste, jusqu'au moment où la grève générale sera devenue un fait accompli, mais qu'au contraire c'est un devoir pour nous de l'étudier et de la discuter à l'avance. C'est précisément parce qu'une grève générale politique ne peut être victorieuse que si elle est spontanée, si elle éclate sous le poids brusquement accru de l'oppression exercée par nos adversaires — c'est pour cela que la masse doit être rendue familière à l'avance avec cette méthode de lutte.

Lorsqu'une arme est placée entre les mains des ouvriers, il faut qu'ils en connaissent au moins la nature, pour pouvoir la manier avec succès, et cela surtout lorsqu'il s'agit d'un moyen de lutte qui devra être employé à l'improviste, du jour au lendemain. Celui qui prévoit la possibilité de la grève générale politique ne peut pas, en bonne logique, refuser une discussion sur ce sujet.

Revenu à une ligne plus modérée dès 1914, il effectue une brillante carrière politique dans son canton de Soleure, au niveau fédéral et au sein du parti. Sur ces grèves zurichoises : Christian Koller, « Zurich Kosakenzeit : der Streiksommer 1906 und seine Folgen », *Rote Revue : Zeitschrift für Politik, Wirtschaft und Kultur*, Chronos, 2006/84, pp. 39-43. Max Tobler, *Das Streikjahr 1906 in Zürich. Ein Stück Klassenkampf in der Schweiz*, Verband Schweiz. Jungburschenvereine Zürich Arbeitskammer, Zürich, 1906 Zürich o. J. [1911], S. 45.

DE L'HISTOIRE DE LA GRÈVE GÉNÉRALE POLITIQUE.

Les congrès socialistes internationaux se sont occupés à réitérées [reprises] de la question de la grève générale. Une fois en 1889, à Paris, lorsque le délégué marseillais Tressaud souleva la question de savoir si la [manifestation] du Premier Mai ne devrait pas être efficacement soutenue par une grève générale. Au congrès de Bruxelles (1891), le Hollandais Domela Nieuwenhuis proposa que les socialistes de tous les pays répondissent à une déclaration de guerre par un appel au peuple en vue d'une cessation générale du travail. Mais l'une et l'autre proposition furent rejetées.

Au congrès de 1893, à Zurich, une commission spéciale élaborait un projet de résolution sur la grève générale, projet qui ne put être mis en discussion faute de temps. À cette époque déjà, on ne rejetait pas purement et simplement toute idée de grève générale. On avait indiqué en termes clairs et précis quelle sorte de grève générale pouvait être utile au prolétariat. Voici ce que disait le projet de résolution de 1893 :

Le congrès déclare que, dans les conditions sociales et politiques actuelles, ce n'est que la grève générale d'une ou de plusieurs industries déterminées qui pourrait être tentée avec succès. Il déclare en outre que des grèves générales, dans telles circonstances données, peuvent être une arme des plus efficaces non seulement dans la lutte économique, mais aussi dans la lutte politique. Cette arme toutefois suppose, pour son emploi efficace, une sérieuse organisation professionnelle et politique de la classe ouvrière. Le congrès recommande en conséquence aux partis socialistes de tous les pays de travailler de toute leur énergie à cette organisation, et passe à l'ordre du jour sur la question de la grève universelle (Weltstreik).

La question de la grève générale figura de nouveau à l'ordre du jour des congrès socialistes internationaux qui suivirent, à Londres en 1896, à Paris en 1900, et à Amsterdam en 1904. Comme précédemment, les congrès se prononcèrent négativement quant à la possibilité d'une grève générale dans le sens de la cessation complète de tout travail, mais ils admirent la possibilité d'une grève générale politique. Du reste, la question qui faisait dans les congrès l'objet de discussions théoriques avait déjà reçu précédemment plusieurs applications pratiques, mais avec des succès divers.

En Angleterre, les ouvriers avaient fait dès 1839, à l'occasion du mouvement chartiste, une grève générale ayant un but politique. Ils voulurent, par une cessation générale du travail, qu'ils avaient appelée du nom de « mois sacré » (holy month)²⁰, forcer le parlement à accorder le suffrage universel. Cette tentative, qui échoua, fut renouvelée en 1842, mais cette seconde grève ne réussit pas davantage à atteindre le but visé, la conquête de droits politiques. L'échec de ces deux mouvements a fourni aux adversaires de la grève générale politique une occasion de dénoncer comme une extravagance toute grève générale.

Toutefois, la citoyenne Roland-Holst²¹ et Ed. Bernstein ont fait voir que la cause de l'insuccès de ces tentatives doit être cherchée dans le manque de conscience de classe, ainsi que dans le mauvais état des affaires et dans le chômage qui en était la conséquence. Les conditions que le socialisme déclare nécessaires à la réussite d'une grève politique faisaient défaut.

Au printemps de 1893, les ouvriers belges, à Bruxelles et dans plusieurs autres grandes villes, firent une grève pour conquérir le suffrage universel. La grève spontanément déclarée des ouvriers mineurs et des ouvriers verriers en 1886 avait agi comme un stimulant sur le prolétariat de Belgique. Lorsque commença l'agitation en faveur du droit de suffrage, les ouvriers belges se familiarisèrent avec l'idée de la grève générale politique, qu'ils décidèrent de mettre à exécution dans le cas où les moyens de lutte employés jusque-là se montreraient insuffisants. L'attitude réactionnaire du gouvernement força enfin les ouvriers à déclarer la grève, sous peine de renoncer complètement à cette conquête du suffrage qu'ils avaient en vue.

Le résultat de ce mouvement fut l'obtention non du suffrage universel égal pour tous, mais d'un suffrage dit multiple, constituant plusieurs catégories d'électeurs auxquelles étaient attribués des droits inégaux. La lutte reprise en 1902 en Belgique pour le droit de suffrage se termina d'une manière moins heureuse que la première fois. Les partis libéraux, qui, lors du premier mouvement, avaient sympathisé avec les ouvriers, refusèrent cette fois leur concours. Le poids de l'inégalité politique était moins lourdement ressenti par les ouvriers eux-mêmes qu'en 1893, à une époque où l'ouvrier était encore complètement privé de droits politiques. Naturellement, il en résulta que le mouvement n'eut pas le même degré d'intensité. Les ouvriers furent donc obligés de reprendre le travail sans avoir obtenu ce qu'ils réclamaient et leur retraite disciplinée donna simplement à ce mouvement le caractère d'une imposante démonstration prolétarienne.

En Hollande, les employés de chemin de fer cessaient le travail, en janvier 1903, en témoignage de sympathie à l'égard des ouvriers des docks qui s'étaient mis en grève. Ils se refusèrent à effectuer le transport des marchandises que les dockers non grévistes apportaient au chemin de fer. La grève se termina par une victoire complète des ouvriers. Mais ensuite, le gouvernement ayant, à la fin de février, présenté au

20. Le mouvement chartiste nommait Holy month ou national holiday l'arrêt de travail général qui devait mener à sa victoire politique.

21. Henriette Roland Holst (1869-1952), militante socialiste néerlandaise.

parlement un projet de loi qui, pour garantir la sécurité des transports, menaçait les employés de chemin de fer de peines sévères sous l'inculpation de rupture de contrat, les ouvriers hollandais firent, du 5 au 10 avril, une grève générale, et cette fois ils succombèrent sous les forces supérieures du capital.

Les causes de l'insuccès des ouvriers hollandais doivent être cherchées dans les conditions défectueuses de leur organisation. La lutte n'avait pas été précédée d'une préparation suffisante, elle manquait de direction, et, pendant les deux mois qui s'étaient écoulés depuis la grande grève des docks et des chemins de fer, les entrepreneurs et le gouvernement avaient eu le temps de prendre des mesures qui devaient faire échouer l'action mal concertée des ouvriers. La grève générale italienne des 16-20 septembre 1904 n'a pas visé un but déterminé. C'était une protestation contre les massacres de grévistes qui avaient eu lieu en Sicile. Le ministre ayant promis qu'à l'avenir la troupe ne ferait plus usage de ses armes dans les grèves, les ouvriers reprirent paisiblement le travail. La conséquence immédiate de cette grève fut la dissolution du parlement. Aux élections qui suivirent, les socialistes perdirent un certain nombre de sièges, bien que le nombre des voix données aux candidats du parti eût doublé depuis les élections précédentes (316 000 au lieu de 164 943). Telles sont les grèves générales les plus importantes que nous offre le passé.

En Russie, en ce moment, les grèves générales se succèdent, et la plupart d'entre elles ont un caractère politique très prononcé. Il n'a pas été entrepris jusqu'à présent d'enquête approfondie sur les grèves russes, mais une chose est certaine, c'est que la Russie n'aurait jamais eu une Douma — aujourd'hui dissoute, il est vrai — si les ouvriers russes n'avaient pas, au prix des plus grands sacrifices, fait des grèves si répétées et si énergiques.

Tournons-nous maintenant du côté de la Suisse, et examinons cette question : La classe ouvrière de la Suisse aura-t-elle jamais besoin, pour la conquête de ses droits, de l'emploi de la grève générale politique ?

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA SUISSE DANS CES DERNIÈRES ANNÉES

Nous avons vu que jusqu'à présent il ne s'est produit de grèves générales politiques que dans des Etats monarchiques, c'est-à-dire là où il n'est pas accordé au peuple d'aussi grandes libertés politiques que dans une République démocratique. Il est par conséquent facile de s'expliquer comment des secrétaires de syndicat, aussi bien que des camarades occupant des postes auxquels sont attachées de graves responsabilités, peuvent déclarer qu'en Suisse, dans un Etat où fonctionnent le referendum et l'initiative, la classe ouvrière n'a pas besoin, pour son développement ultérieur, de recourir à un moyen tel que la grève générale politique. Cette argumentation, l'inébranlable confiance dans le maintien assuré de nos droits politiques, peut avoir, quand on l'envisage superficiellement, une apparence de raison pour elle. Mais, dans le fond, cela revient à prétendre qu'il existe, à l'usage de la Suisse, une sorte particulière, de capitalisme, qui doit produire d'autres conséquences que le capitalisme des autres pays.

D'après cette théorie, ce seraient les conditions politiques qui détermineraient les conditions économiques, et non pas, au contraire, celles-ci qui déterminent celles-là. Vouloir soutenir une théorie pareille, ce serait jeter par-dessus bord toute la doctrine marxiste, et bouleverser complètement les principes du socialisme. Comme toutefois cette croyance à l'existence d'un capitalisme particulier, spécialement confectionné pour l'usage de la Suisse, est passablement répandue, même là où on se serait attendu à rencontrer une conception différente et exacte de la nature des choses, il sera bon d'examiner, en premier lieu, la révolution économique de la Suisse, au moyen des chiffres que fournit le Bureau fédéral de statistique. Nous constatons tout d'abord une industrialisation de plus en plus grande de notre pays. De 1888 à 1904, la population de la Suisse s'est accrue de 17,8 %, c'est-à-dire de 512 963 habitants. Le nombre des personnes dont les occupations sont comprises sous la rubrique Transformation de la matière première s'est accru, de 1888 à 1904, de 132 032, c'est-à-dire de 25 %, tandis que dans le même espace de temps la population occupée à l'agriculture ne s'est accrue que de 9 384 personnes, c'est-à-dire de 2 %.

Ces deux chiffres suffiraient déjà à eux seuls pour démontrer l'industrialisation croissante de la Suisse, mais cette industrialisation apparaît d'une manière encore plus frappante, quand on examine les données de la statistique des fabriques. Tandis que, dans les chiffres qui précèdent, les entrepreneurs et les ouvriers étaient confondus, la statistique des fabriques nous donne le chiffre exact de l'augmentation des forces ouvrières, ce qui est d'une importance majeure pour l'appréciation de la révolution économique. Le nombre des ouvriers occupés dans les établissements soumis aux prescriptions de la loi fédérale sur les fabriques s'est accru, de 1888 à 1895, de

25,8 %, c'est-à-dire de 40 656 individus, et de 1895 à 1801 il s'est produit une nouvelle augmentation de 21,1 %. Dans l'industrie des machines, le nombre des ouvriers s'est accru de 34 % durant ces treize années. Les cantons romands, où dominaient précédemment les travaux agricoles et l'industrie domestique (horlogerie), présentent en particulier un accroissement très considérable de la population vouée au travail dans les fabriques.

Cette augmentation, dans ces cantons, a été, de 1895 à 1901 :

Berne (Jura seulement)	Vaud	Genève	Tessin	Neuchâtel
38,6 %	38,9 %	44 %	53,7 %	55,7 %

Avec l'accroissement du nombre des ouvriers, le nombre des établissements soumis aux prescriptions de la loi sur les fabriques s'est accru aussi. Dans les années 1895-1901, le nombre des établissements industriels s'est accru de 23,2 %, et c'est de nouveau la Suisse romande qui a le plus participé à cet accroissement : il est de 34 % pour Vaud, de 36,7 % pour le canton de Neuchâtel, de 60,6 % pour celui de Genève, et de 137,1 % pour le Tessin. Dans l'industrie du coton, le nombre des établissements a diminué (cette diminution est de 12,13 %), tandis que le nombre des ouvriers s'est encore accru de 1 %. L'industrie de la brasserie présente aussi une diminution du nombre des établissements : il y en avait 241 en 1901 et 192 en 1904, soit une diminution de 49 établissements, tandis que durant le même temps le nombre des ouvriers s'était accru de 49,8 % et que la production de la bière avait augmenté de 151 230 hectolitres. Il est facile de reconnaître, dans ce qui précède, la concentration des capitaux. Et cette concentration se montre d'une façon plus frappante encore si l'on étudie, à l'aide de la statistique des fabriques, l'accroissement des forces d'exploitation. Le nombre des établissements où l'exploitation se fait à l'aide de forces motrices va constamment en augmentant : il formait, en 1888, 62,5 %, en 1895 66,6 %, en 1901 74,6 % du nombre total des établissements soumis aux prescriptions de la loi sur les fabriques. Ces chiffres permettent de conclure avec certitude à un recul de la petite industrie et les créations de sociétés par actions indiquent aussi un refoulement croissant des petits établissements industriels. Le nombre des sociétés par actions (y compris les succursales de sociétés étrangères) est monté de 2147 en 1901 à 2534 en 1903, ce qui fait une augmentation de 15 % dans ce court espace de temps.

Mais cette industrialisation ne peut exercer son influence que sur les destinées de la petite industrie : elle doit également avoir son contre-coup sur l'exploitation agricole. Nous allons consulter de nouveau la statistique et y mesurer les conséquences de l'industrialisation pour l'agriculture. La proportion de la population qui tirait ses moyens d'existence de l'agriculture était, en 1870 de 41,8 %, en 1888 de 37 %, et en 1905 de 31,6 %. La petite exploitation agricole cède elle-même de plus en plus la place à la grande culture, quoique celle-ci ne présente pas la forme ni l'extension qu'elle a prise dans les latifundiai de régions comme la Prusse orientale, la Galicie, etc. Le

tableau qui suit donnera à cet égard une indication. De 1886 à 1901, le nombre des possesseurs de bétail de race bovine [selon la taille du troupeau a évolué comme suit] :

Nmb. de têtes	1	2	3-4 5	-6 7-10	11-20	> 20	
Evolution - 2	0,7% - 1	5,8%	- 10,7%	+ 1,2%	+ 13,8%	+ 26,6%	+ 30%

Le tableau ci-dessus pourrait facilement conduire à cette interprétation que la diminution du nombre des possesseurs de bétail de race bovine possédant de une à quatre têtes de bétail serait compensée par l'augmentation de ceux qui possèdent un plus grand nombre de têtes, et que par conséquent ces chiffres seraient loin d'indiquer un état fâcheux de l'exploitation agricole. Mais la statistique montre qu'une semblable interprétation serait fautive, car elle nous indique que, dans le même espace de temps, le nombre des petits propriétaires de bétail a diminué de 10 %.

Les petits paysans sont dépossédés comme les petits artisans, leurs exploitations disparaissent devant les grandes exploitations agricoles. Et là où maint petit paysan, grevé de dettes, réussit encore à se maintenir à flot, cela tient souvent à cette seule cause que les membres de la famille procurent un gain accessoire soit par leur travail dans un établissement industriel, par exemple dans les fabriques de textiles, soit par l'industrie domestique. Le nombre des petites exploitations agricoles qui prolongent encore une chétive existence s'explique aussi par cet autre fait : beaucoup de petits paysans ne peuvent pas songer à vendre leur pauvre patrimoine, parce que le produit de la vente ne suffirait pas même à payer le montant des dettes qui pèsent sur leur terre. Les données statistiques que nous avons citées, et qui pourraient être encore complétées par d'autres chiffres tout aussi intéressants, montrent clairement la marche de notre évolution économique : refoulement des petites exploitations dans l'industrie et l'agriculture, et comme conséquence, d'une part, expropriation des masses et, d'autre part, augmentation des grandes exploitations, et, par suite, concentration du capital dans les mains d'un petit nombre. Les institutions démocratiques, la République, ne peuvent donc rien changer à la marche de l'évolution économique.

Cette évolution procède en Suisse selon les mêmes lois que dans les Etats monarchiques, et les faits contenus dans les chiffres qui précèdent prouvent que la doctrine marxiste de la concentration des capitaux est exacte et se vérifie aussi chez nous, en dépit des petites chicanes par lesquelles on a tenté d'en contester la justesse.

LES SUITES DE LA CONCENTRATION DES CAPITAUX

L'expropriation des masses et l'accumulation du capital entre les mains de quelques-uns ne peut pas ne pas avoir d'influences sur la situation politique d'un pays. Quand nous considérons l'évolution des conditions économiques, nous comprenons mieux divers phénomènes qui frappent nos yeux dans la vie de l'État politique. On s'explique alors comment il se fait que les luttes politiques deviennent plus aiguës, que la classe dominante s'efforce d'enlever à la classe ouvrière les droits possédés par celle-ci : en un mot, on arrive à comprendre l'oppression politique exercée par la classe dominante, sans avoir à en chercher la cause dans l'« antimilitarisme » ou dans l'« action directe ».²²

Les libertés politiques dont la classe ouvrière jouit en Suisse constituent un danger pour les intérêts de la classe dominante. Saisissant plus rapidement les changements opérés dans les conditions sociales que ne le fait la masse ouvrière, la bourgeoisie voit que la puissance du prolétariat va croissant. Maintenant que, dans la stratification sociale, elle est devenue une couche de grands capitalistes, elle reconnaît les conséquences qui doivent résulter de cette transformation – la ruine de sa domination – et elle cherche à rogner ces droits politiques qui ne lui paraissaient pas dangereux lorsqu'elle était une couche de petits bourgeois, et dont elle avait eu absolument besoin pour acquérir sa puissance actuelle.

L'évolution économique a déterminé une coalition des éléments bourgeois – ligue patronale, ligue des propriétaires paysans – et là même où le rapprochement et la fusion des partis bourgeois n'est pas encore un fait accompli en raison de certains petits intérêts spéciaux, ces partis marchent néanmoins ensemble contre la classe ouvrière quand celle-ci réclame ses droits.

Les derniers incidents de la politique fédérale ont montré la justesse de ce qui vient d'être dit. Lors des élections au Conseil national en 1905, la bourgeoisie a agi sous la pression des circonstances économiques, et si elle a éliminé du Parlement la représentation socialiste, ce n'a pas été à cause du « ton grossier » de la presse de notre parti, ni des « réclamations insensées » des ouvriers, comme l'ont donné à entendre ici et là certains petits politiciens à vue courte, ç'a été parce que les circonstances économiques ont dicté aux partis bourgeois leur attitude en politique.

Mais lorsqu'un Parlement a été élu dans de semblables conditions, il va de soi que son action sera dirigée exclusivement contre les intérêts de la classe ouvrière. Sous le couvert d'une « loi contre les anarchistes », on a cherché à paralyser l'action de la classe ouvrière consciente; et aux camarades qui n'ont pu se décider à signer

22. Grimm place ici une pique contre les anarchistes et sans doute contre Fritz Brupbacher, membre du PSS, et sa Ligue antimilitariste. Voir la note XX.

les feuilles de la demande de referendum contre cette loi, parce qu'ils ont été assez aveugles pour s'imaginer qu'une loi ne visant officiellement que les anarchistes ne pourrait pas faire de mal à l'ensemble de la classe ouvrière,²³ il suffira de rappeler qu'à Berne c'est en vertu de cette loi qu'on a interdit au parti social-démocratique d'afficher un appel encourageant les ouvriers à une démonstration en faveur de la révolution russe.

Il en est de même en ce qui concerne la loi qu'on prépare contre les antimilitaristes : cette fois aussi, la loi n'aura pas pour but réel de punir les personnes qui, voyant dans le militarisme un fait contraire à la civilisation, sont menées par la logique à le combattre avec énergie ; elle tend en réalité à dépouiller la classe ouvrière de tout droit légal de critique.

Les lois d'exception dans les cas de grève font voir aussi quelle est la tactique adoptée par les partis bourgeois, et comment leur seul objectif est d'arrêter la classe ouvrière dans sa marche en avant.²⁴ Sans parler de l'insertion réclamée d'une clause de grève.²⁵

23. L'attitude ici dénoncée par Grimm a tendance à persister au sein du Parti socialiste suisse. Récemment, le référendum contre la Loi sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) n'a pu être lancé qu'à l'initiative de la jeunesse du parti. D'innombrables restrictions récentes du droit de manifester dans les législations cantonales n'ont provoqué que de molles oppositions de la part de gens qui sont certaines et certains que ces mesures ne les concernent pas.

24. Grimm fait semblant d'ignorer que cette tactique est adoptée aussi bien par les membres du Parti socialiste lorsqu'ils sont membres d'exécutifs. En 1898 et 1902 à Genève et en 1907 à Zurich, ce sont bien des magistrats socialistes (Thiébaud, Vogelsanger) qui font donner la troupe contre des grévistes.

25. Il s'agit probablement de clauses de grève dans les attributions de chantiers à des entrepreneurs, clause visant à dégager la responsabilité de l'entrepreneur en cas de grève. Ce dispositif a fait l'objet de discussions en novembre 1905 et mai 1906 à l'Union suisse des entrepreneurs.

NOTRE DROIT DE VOTE

Mais devons-nous accepter tranquillement qu'on paralyse ainsi l'action ouvrière? Non, certes. Nous avons à chercher des armes appropriées, au moyen desquelles nous puissions rendre vaines toutes ces mesures d'oppression. Pour le moment, nous ne possédons à vrai dire qu'un seul moyen : l'exercice de notre droit de vote. Mais c'est un moyen qui, dans sa forme actuelle et dans l'emploi qui peut en être fait, est bien loin de suffire à éloigner du Parlement la clique réactionnaire.

Avant tout, il faut faire observer que si le droit de vote, en Suisse, est meilleur que celui des autres pays, il n'est pas égal pour tous. Quand l'ouvrier suisse – ce qui est inévitable dans les conditions économiques actuelles – est forcé de se déplacer d'un endroit à l'autre pour chercher du travail, il faut qu'il ait trois mois de résidence à son nouveau domicile avant de pouvoir exercer à nouveau son droit de suffrage. De cette façon, plusieurs milliers de voix sont enlevées chaque année au socialisme.

Si nous nous reportons aux élections de 1905 pour le Conseil national, nous voyons comment on s'y prend pour frustrer de ses droits la classe ouvrière. Grâce à de misérables combinaisons de circonscriptions électorales arbitrairement découpées, on a pu attribuer aux socialistes un député pour 30000 électeurs, tandis que les radicaux obtiennent un représentant pour 1941 électeurs. Avec notre droit de vote actuel, sans la représentation proportionnelle, il faudrait déjà un effort extraordinaire pour pouvoir envoyer seulement au Parlement une minorité socialiste tant soit peu importante.

Mais les choses vont encore plus mal sur le terrain du droit électoral cantonal. Ici, le délai exigé pour qu'un électeur suisse étranger au canton puisse exercer le droit de vote est généralement supérieur à trois mois, et en outre la Constitution de chaque canton, suivant qu'elle est plus ou moins progressiste ou réactionnaire, subordonne l'exercice des droits politiques à des conditions plus ou moins rigoureuses. Ainsi, dans le canton de Berne, celui qui s'est trouvé dans l'impossibilité de payer ses impôts est purement et simplement privé du droit de voter. Le même canton possède aussi une loi dite « Loi sur les conséquences civiles de la faillite et de la saisie infructueuse », et bien des ouvriers qui, par suite d'une fâcheuse situation pécuniaire, se sont vus dans l'impossibilité de s'acquitter de leurs obligations financières envers des tiers, sont privés, en vertu de cette loi, de la jouissance de leurs droits politiques.

Il existe une autre raison qui diminue l'influence du prolétariat dans les autorités cantonales.

Par l'évolution qui s'accomplit dans les conditions économiques, l'autorité gouvernementale passe de plus en plus dans les mains du pouvoir central, de la Confédération. L'autorité des cantons est de plus en plus limitée par la tendance

à centraliser la législation. On a déjà commencé par l'unification du droit civil et du droit pénal, et rien ne nous garantit que la partie la plus importante de la législation, celle qui concerne la protection sociale du travail, ne passera pas aussi entre les mains de l'assemblée aussi jésuitique que réactionnaire qu'est le Parlement fédéral.

Les partis bourgeois cherchent, aujourd'hui déjà, à s'assurer le maintien de la composition actuelle des Parlements cantonaux en remaniant les circonscriptions électorales; on le verra, si ce moyen ne suffit pas pour barrer la route à l'augmentation du nombre des représentants ouvriers, se montrer tout prêts à vendre les droits des cantons au pouvoir central.

On pourrait objecter ici que le peuple possède, en Suisse, un droit qui n'existe dans aucun autre Etat : le referendum et l'initiative législative. Mais qu'en est-il de ce droit dans la réalité? En présence de ce fait que partout on rogne les droits des ouvriers, avons-nous une garantie qu'on n'en viendra pas aussi à annihiler par quelque moyen le droit d'initiative et de referendum?

Cette année (1906), du 14 au 20 mai, s'est réunie à Montreux une commission du Conseil national qui avait le mandat d'étudier une proposition concernant l'introduction du referendum obligatoire. En apparence, les législateurs qui étaient allés ainsi en villégiature sur les rives du Léman, aux frais du peuple suisse, se sont trouvés d'accord pour l'extension des droits du peuple. Mais ce n'est qu'une apparence. Si le projet de cette commission est adopté par les Chambres, le referendum obligatoire sera effectivement introduit : mais ce referendum ne pourra porter que sur le principe d'une loi, et non pas sur les mesures d'exécution de cette loi. Pour savoir à quoi mènerait une pareille décision, il suffit de lire la loi, récemment acceptée par le vote populaire, sur la police des subsistances. Cette acceptation a placé entre les mains du gouvernement central des pouvoirs nouveaux, en vertu desquels celui-ci pourra édicter des règlements d'exécution; et ces règlements conduiront peut-être à des résultats directement opposés à ce que désiraient ceux qui, par aveuglement et par une naïve confiance envers le Conseil fédéral, ont donné leurs votes en faveur de la loi.

Mais même si le droit de vote n'était pas amoindri, même si le referendum n'était pas restreint de façon que les ouvriers n'en puissent retirer aucun avantage, l'évolution politique ne pourrait pas s'accomplir d'une manière profitable à la classe ouvrière, parce que le droit de vote est incomplet encore de deux autres manières, et que l'usage en est faussé, pour les ouvriers, par les plus criantes injustices.

En premier lieu, il y a la question des étrangers.

Le nombre des étrangers domiciliés en Suisse était de :

1880	1888	1900
211 035	229 650	383 424
74‰	79‰	116‰

La proportion était la suivante dans les trois cantons de Zurich, de Bâle et de Genève :

	1880	1888	1900
Zurich	86‰	101‰	163‰
Bâle	340‰	342‰	381‰
Genève	373‰	378‰	397‰

Elle était la suivante dans les chefs-lieux de ces cantons :

	1880	1888	1900
Zurich	204‰	222‰	290‰
Bâle	343‰	344‰	383‰
Genève	375‰	380‰	406‰

Il serait extrêmement intéressant de savoir combien, parmi les étrangers recensés en 1900, appartenait à la catégorie des salariés; mais la statistique ne nous le dit pas, et nous ne croyons pas qu'on ait songé à s'en enquérir. Nous sommes réduits, sur ce point, aux renseignements donnés par les rapports des inspecteurs de fabriques.

En 1901, la proportion des étrangers dans le chiffre de la population ouvrière des fabriques était de 16,5%; elle n'était que de 12,7% en 1895. Mais ces chiffres ne concernent que les salariés travaillant dans les fabriques; les ouvriers étrangers de la petite industrie, de l'agriculture et du bâtiment n'y figurent pas. Néanmoins, quoique nous ne possédions pas de renseignements précis, il est certain que la majeure partie des étrangers domiciliés en Suisse sont des ouvriers.

Et ces ouvriers étrangers, pour la plupart, sont organisés, ils participent au mouvement ouvrier, et souvent dans les premiers rangs. Or, si, dans la lutte syndicale, il leur est possible de faire usage de leurs forces, en politique ils sont privés de droits. Par leur participation à la lutte économique, ils exercent une action sur l'attitude que prend la bourgeoisie à l'égard de la classe ouvrière. Mais quand la bourgeoisie, à l'occasion d'une grève, a recours à des lois d'exceptions, c'est-à-dire à une mesure politique, les ouvriers étrangers n'ont pas la possibilité de résister à l'adversaire sur le même terrain politique.

Ce ne sont pas seulement les ouvriers étrangers qui se trouvent dans cette situation complètement injuste, mais encore toute une catégorie de salariés, qui forme presque la moitié du prolétariat : les ouvrières.²⁶

26. Robert Grimm a reçu sa formation syndicale au sein de la Fédération suisse des typographes qui ne s'ouvrit aux femmes qu'en 1926. Au moment où il rédige *La Grève générale politique*, le débat fait rage au sein de la FST et conduit à la constitution d'une autre association de travailleuses et de travailleurs regroupant aussi le personnel féminin et « non qualifié » de l'imprimerie (Verband der Papier- und graphischen Hilfsarbeiter)

L'industrialisation du pays a pour conséquence la formation d'un prolétariat de fabrique féminin, dont la situation, par suite de la double exploitation dont ses membres sont victimes, comme femmes et comme ouvrières, est encore pire que celle des ouvriers du sexe masculin.

Mais quelle que soit la résignation avec laquelle la femme peut endurer les plus grandes injustices et sait réduire ses besoins au minimum le plus modeste, il arrive cependant un moment où l'exploitation ne peut plus être accrue, où elle se pose à elle-même une limite qui force l'ouvrière ou bien à s'insurger contre le système de production capitaliste, en s'associant avec ses compagnes par l'organisation, ou bien à mourir de faim.

C'est ainsi que nous voyons venir l'instant où l'ouvrière entrera, elle aussi, dans l'arène de la lutte économique, et luttera de concert avec l'homme pour de meilleures conditions d'existences, mais aussi l'instant où, à mesure que les luttes, par le nombre toujours croissant des foules qui y participeront, prendront des formes plus violentes, l'attitude de la bourgeoisie deviendra plus réactionnaire, et où cette bourgeoisie emploiera, plus encore qu'elle ne l'a fait jusqu'ici, tous les moyens de brutale répression qui sont à sa disposition contre la classe ouvrière.

A ces injustices déjà assez criantes vient s'ajouter encore une circonstance particulière dont nous ne nous sommes malheureusement pas assez rendu compte jusqu'ici. Le prolétariat est en grande partie surmené par un travail d'une longueur et d'une intensité que la nature humaine ne peut supporter. De plus – et la chose se présente tout particulièrement dans les conditions faites au travail en Suisse, où, par suite du développement de l'industrie du tourisme, le personnel des pensions et des hôtels est excessivement nombreux – de plus, disons-nous, une très grande partie du prolétariat subit la nécessité de manger et de loger chez le patron, ce qui signifie la mise en tutelle du prolétariat, ou tout au moins la facilité pour les employeurs de l'influencer d'une façon constante.

Notre droit de vote est donc insuffisant parce que la moitié du prolétariat environ ne le possède pas, et parce que la partie du prolétariat à laquelle ce droit est octroyé ne peut pas l'exercer d'une manière efficace, le surmenage et la mise en tutelle lui en enlevant à la fois la volonté et la capacité.

Faudra-t-il donc que la classe ouvrière accepte tranquillement que sa capacité d'action soit affaiblie, ou même lui soit ravie, en se bornant à constater que, par l'annihilation des libertés politiques, elle n'a à sa disposition aucun moyen légal de lutte?

Faudra-t-il que, sans mot dire, elle se voie dépouiller pièce à pièce de ses droits, elle voie, par les restrictions apportées à la liberté de la presse et de la parole, supprimer son droit d'exprimer librement sa pensée?

Faut-il qu'elle se résigne à se voir mise, par l'interdiction du picketing, par l'expulsion des étrangers au pays et des étrangers au canton, par la force brutale du sabre et du fusil, dans l'impossibilité de mener la lutte économique?

Il serait insensé de s'imaginer qu'en présence de tout cela, la classe ouvrière va rester inactive. Si elle ne peut pas, par l'exercice des droits du citoyen, se procurer la

liberté d'action nécessaire au développement et à l'organisation de sa force, elle saura écarter par d'autres moyens les obstacles que lui oppose une partielle législation de classe, et, en dehors du droit de vote, elle saisira une arme qui puisse être employée par le prolétariat tout entier.

Sans doute, on peut dire, d'une manière générale, qu'aujourd'hui le temps des émeutes et des révolutions de barricades est passé. Les anciennes formes de construction des villes, qui étaient favorables à la guerre des rues, se sont modifiées. A la place des ruelles étroites et tortueuses, on voit maintenant des rues larges et rectilignes, les vieilles maisons garnies de tourelles et de saillies de toute sorte sont remplacées par de vastes bâtiments et de somptueux édifices régulièrement alignés. Par conséquent la possibilité de la lutte des barricades n'existe plus.

La troupe, munie des modernes instruments de meurtre, des fusils à répétition et des canons à tir rapide, aurait facilement raison des obstacles qu'on essaierait de dresser dans les rues et sur les places, les opérations militaires pourraient s'exécuter plus facilement, et le prolétariat, manquant d'armes égales à opposer à la force matérielle brutale, devrait succomber.

Mais, même en faisant abstraction de la possibilité d'une résistance armée contre le pouvoir de l'Etat, la classe ouvrière possède un autre moyen de défense contre ses oppresseurs, et ce moyen, c'est la grève générale politique.

LA GRÈVE GÉNÉRALE POLITIQUE

La classe ouvrière constitue la base de la société actuelle, dont tout l'édifice repose sur ses épaules. Sans le travail assidu des ouvriers, la bourgeoisie ne pourrait pas subsister. Qu'arriverait-il, si les ouvriers se refusaient à supporter à perpétuité le poids de cet édifice social ; si, au moment où leurs ennemis les accablent avec le plus de brutalité, ils introduisaient le désordre dans tout le ménage social, en cessant de travailler et en jetant par là le désarroi chez leurs adversaires ? Déjà la plus petite grève est susceptible de déterminer, dans un établissement industriel, de violentes convulsions ; plus une grève est générale, et plus son action est grande, plus est grand le désarroi qu'elle jette dans les rangs des adversaires.

Il est hors de doute que si, dans les luttes économiques dont la grève est la manifestation, la puissance de l'Etat n'exerçait pas son influence au profit des entrepreneurs, la victoire — à la condition, naturellement, d'une organisation préalable — serait du côté des ouvriers. Ce n'est que l'intervention de l'Etat qui rend plus difficile, ou parfois même impossible, pour des ouvriers conscients, une lutte de ce genre. Et alors se pose cette question : la grève, qui jusqu'à présent a été employée seulement en vue d'obtenir de meilleures conditions de travail, serait-elle un moyen efficace de rendre impuissante l'intervention de la force gouvernementale dans les luttes économiques ? Le triomphe d'une revendication politique — telle que l'abrogation d'une loi d'exception, le retrait des troupes mises sur pied, la création d'institutions politiques plus libérales et favorables au développement de la classe ouvrière — peut-il être obtenu au moyen de la cessation du travail ? Et comment une grève faite dans un but politique doit-elle s'y prendre pour frapper l'Etat, le gouvernement, d'une manière sensible ? Si nous considérons ce qui s'est passé dans les révolutions faites sur les barricades, nous voyons qu'elles impliquaient en même temps la cessation du travail, que les ateliers et les fabriques chômaient.

Mais ces révolutions avaient un cours si impétueux, que leur caractère de grève n'était pas celui qui frappait les regards. Et pourtant leur principal effet — comme il arrive dans toutes les révolutions violentes — était de désorganiser la société et le plus puissant moyen de désorganisation sociale est, sans aucun doute, la cessation du travail. Quand le trouble est jeté dans le ménage social, toutes les couches de la population se sentent atteintes, le mécontentement va croissant et la couche moyenne, qui jusqu'à ce moment a pris peu de part à la vie politique, adjure alors l'Etat de « rétablir l'ordre ». Mais l'Etat n'y peut rien, il est condamné à l'impuissance : il ne peut pas ramener de force les ouvriers au travail.

Prenons un exemple. Une grève éclate dans une ville. Les entrepreneurs réclament l'aide de l'Etat. La troupe est appelée, et le succès de la grève se trouve, par là, mis en

question. Mais la classe ouvrière prend en mains la cause des grévistes : elle décide une grève générale. Il ne s'agit pas, dans la circonstance, de savoir si la pression économique sera plus forte du côté des ouvriers ou du côté des patrons. Pour obtenir le retrait de la troupe, il faut que le gouvernement soit mis dans un tel désarroi, qu'il ne puisse se rendre maître de la situation. Il n'est pas du tout nécessaire, pour cela, que tous les ouvriers se mettent en grève, que la grève soit générale dans le sens que tout travail soit suspendu. Pour jeter le désarroi dans le pouvoir gouvernemental, pour le mettre dans l'impossibilité d'obtempérer aux objurgations de la couche sociale qui l'adjure d'agir, il suffit que les ouvriers qui sont chargés de la création des produits destinés à la satisfaction des besoins journaliers, ainsi que les travailleurs des services publics, déclarent la guerre au gouvernement.

Pour créer une situation désastreuse pour le gouvernement, il suffit donc déjà d'une grève des travailleurs du commerce, des travailleurs des services du gaz, des eaux et de l'électricité, et enfin des typographes et des ouvriers de l'industrie de l'alimentation. Une grève générale de cette espèce ferait sentir ses effets, en première ligne, à cette classe d'individus qui se trouvent constamment sur les confins de la faillite, les petits artisans et les petits commerçants. Une crise d'affaires provoquée par la grève générale, crise qui se traduira par ce fait, chez les petits artisans, que les commandes venant des grands magasins auront cessé, et, chez les petits marchands, qu'ils ne pourront plus écouler leurs marchandises — une pareille crise pousserait cette couche sociale, qui est financièrement hors d'état de supporter un arrêt des affaires, à peser de toutes ses forces sur le gouvernement pour qu'il mette fin à la grève générale.

Mais cela n'est pas au pouvoir du gouvernement. Sans doute, il a à sa disposition les moyens violents : il peut ordonner des arrestations, prononcer des expulsions, qui toutefois n'atteindront que des individus isolés et non la masse entière. Mais il y a une chose qu'il ne peut pas faire : c'est d'obliger par la force les ouvriers à reprendre le travail. Ici la puissance de l'Etat se trouve en défaut. Et cette situation amènerait aux ouvriers en grève de nouveaux alliés involontaires. Ceux qui composent cette couche moyenne, les petits artisans et les petits boutiquiers, voyant que le gouvernement est impuissant à les garantir de la ruine financière, feraient volte-face, et, comme il ne leur resterait pas d'autre issue que de mettre d'urgence un terme à la grève générale, ils se retourneraient, avec le prolétariat, contre le gouvernement.

Donnons plus d'extension à notre hypothèse, et nous écarterons, par là même, l'objection que le gouvernement pourrait, en ayant recours à des ouvriers du dehors, remplacer les grévistes des services d'Etat. Maintenant, la grève générale une fois étendue à tout le pays, les suites de l'arrêt des affaires sont beaucoup plus dangereuses encore pour l'autorité gouvernementale. Car il ne s'agit plus à présent de l'arrêt du travail dans une ville et dans un certain nombre de professions : maintenant ce ne sont plus seulement les employés des tramways qui font grève, ce sont en première ligne les ouvriers des transports et des voies de communications. On ne peut pas encore supposer, aujourd'hui, que les fonctionnaires des postes et les employés supérieurs

des chemins de fer feraient cause commune avec le prolétariat, mais une grève des ouvriers des chemins de fer, ainsi que de cette partie du personnel dont la position sociale n'est pas meilleure que la condition moyenne de la classe ouvrière, pourrait suffire pour interrompre la circulation des trains et le transport des marchandises.

De la sorte, l'action de la grève générale serait plus efficace encore que celle de la lutte sur les barricades. Maintenant, c'est le pays tout entier qui se trouve en effervescence, le mouvement n'est pas concentré, ainsi que lors de la révolution de barricades, dans l'étroite enceinte d'une ville. Une grève des ouvriers du commerce et des transports — nous en avons eu un avant-goût lors de la grève des employés du Nord-Est en 1898²⁷ — mettrait le gouvernement dans l'impossibilité d'envoyer de la troupe partout. Et plus la grève gagnerait en extension, d'autant plus vite la couche moyenne de la population assaillirait le gouvernement de ses doléances et d'autant plus vite celui-ci serait obligé de capituler devant l'inébranlable volonté du prolétariat. Nous voyons donc que la grève générale politique, si elle n'est pas la seule et unique panacée, est du moins, dans certaines circonstances, un moyen de lutte d'une haute importance.

27. Il s'agit de la grève des employés des Chemins de fer du Nord-Est (Nordostbahn), la compagnie fondée par Alfred Escher également fondateur du Crédit suisse. Alors que l'ensemble des autres compagnies de chemin de fer avait accepté une amélioration des conditions de travail et des salaires des cheminots, le successeur d'Escher refuse obstinément de céder. Ce ne sont pas moins de 5000 employés qui se mettent alors en grève. Nathalie Dietrich, *Der N.O.B. Streik vom März 1897 Gründe, Verlauf und Rhetorik eines Musterstreiks*, Mémoire de master sous la direction de Christian Koller, 2018.

LA PRÉPARATION À LA GRÈVE GÉNÉRALE POLITIQUE

Quelles sont maintenant les conditions nécessaires pour la mise à exécution et pour l'extension de cette grève générale ?

Tout d'abord, une organisation bien préparée et solide de la classe ouvrière, et une conscience de classe prolétarienne fortement développée. Cette conscience se développe au fur et à mesure que grandit le mouvement syndical, qui va toujours en croissant. Dans les syndicats, l'ouvrier se trouve touché par le fond même de sa situation économique. L'organisation politique, qui fait appel aux opinions politiques en général, ne saurait donner à l'ouvrier l'éducation nécessaire pour l'éveil de sa conscience de classe aussi bien que le fait le syndicat.

Le syndicat ne s'adresse pas à l'ouvrier envisagé seulement comme citoyen, et seulement à l'occasion des élections et du vote des lois : il s'adresse à l'ouvrier en tant que prolétaire, et il s'adresse à lui tous les jours, à l'atelier et dans sa demeure. Le lien créé par le syndicat est plus tenace, l'ouvrier se sent tenu par le nœud étroit et solide de la solidarité. La solidarité elle-même s'accroît avec le développement qui amène sans cesse aux syndicats de nouvelles masses. Et avec l'extension des syndicats, s'accroît aussi, pour le prolétariat, la connaissance de sa situation comme classe et sa force de résistance. Durant les longues années de leur apprentissage en matière d'organisation, les ouvriers ont appris qu'il serait insensé de leur part d'aller s'offrir aux canons des fusils et au tranchant des sabres, aussi longtemps que d'autres voies restent encore ouvertes. Dans le cas d'une grève générale, ils renonceront d'emblée à résister par la violence, et en tout cas ils ne se laisseront pas provoquer. Le prolétariat n'est pas une bande qui s'attroupe tumultueusement et en désordre, c'est une armée organisée et disciplinée, dont la résistance sera également organisée et disciplinée.

Il sera capable de faire ce dont nulle autre classe n'est capable dans l'Etat capitaliste : de se gouverner lui-même. Et c'est contre cet ordre tranquille d'une organisation qui sait ce qu'elle veut que viendra se briser la puissance des adversaires. C'est cet ordre qui constitue l'invincible force de résistance du prolétariat. À cette affirmation de la force de résistance du prolétariat, certains prétendus sages opposent cette objection que, dans une grève générale, la faim forcerait les ouvriers à reprendre le travail bien avant le moment où le but de leur mouvement pourrait être atteint. Cette objection est vide de sens. La classe ouvrière possède aujourd'hui déjà une forte organisation coopérative.

Dans les coopératives de consommation, les éléments bourgeois sont de plus en plus refoulés par l'élément ouvrier, et c'est entre les mains des ouvriers que passe peu à peu l'administration. Les coopératives de production entretenues directement par la classe ouvrière s'accroissent d'année en année. Par conséquent, dans le cas d'une

grève générale, les masses seront protégées contre les conséquences de la crise des subsistances produite par l'arrêt du travail, non seulement grâce aux ressources pécuniaires que possèdent les syndicats, mais grâce à l'intervention des coopératives de consommation et des coopératives de production.

En outre, dans les conseils municipaux et communaux la classe ouvrière possède une forte représentation. Là où elle a la majorité dans les conseils, l'appui financier des communes lui est assuré sous la forme soit d'une ouverture de crédit, soit de secours en nature, soit de l'installation de cuisines communistes. Il faut faire entrer aussi en ligne de compte le crédit chez les commerçants. La plus importante clientèle du petit boutiquier est constituée par les ouvriers. Si le boutiquier se refuse à faire crédit aux ouvriers pendant la durée de la grève, il court le danger de perdre sa clientèle pour toujours. Or le petit boutiquier, qui manque de capitaux, ne peut pas s'exposer à un pareil risque : le danger menaçant de l'anéantissement de son existence le forcera, dans le cas d'une grève générale, à se concilier la classe ouvrière.

Certes, nous sommes bien éloignés de prétendre que l'ouvrier ne devra pas, au cours d'une grève générale, endurer une somme considérable de misère et de privations, et qu'une suspension complète du travail n'amènera pas pour lui de cruelles souffrances. Mais le prolétaire ne ressentira pas ces privations, de beaucoup, au même degré que le bourgeois repu, pour qui le manque des objets de luxe auxquels il est habitué est déjà le plus pénible des tourments.

La rude école de la vie a appris à l'ouvrier à restreindre ses besoins, et il lui est plus facile de supporter des privations matérielles temporaires. On pourra constater combien la supériorité morale du prolétariat l'emporte sur la supériorité matérielle de la bourgeoisie, en jetant les regards sur le champ de bataille des grandes luttes sociales, en contemplant le spectacle qu'offre le logement nu et la table chétivement garnie de l'ouvrier, lorsqu'il lutte non seulement durant des semaines, mais souvent durant des mois, pour une diminution des heures de travail. Ce serait faire preuve d'un esprit bien étroit et bien mesquin, et en même temps témoigner de bien peu d'estime pour le caractère de la classe ouvrière, que de dire à celle-ci que la raison pour laquelle une grève générale serait inexécutable, c'est que le prolétariat ne pourrait soutenir la lutte à cause des privations qu'elle entraîne; qu'il serait trop lâche pour accepter les conséquences d'une grève générale.

Celui qui tiendrait un tel langage prouverait simplement, en premier lieu, qu'il n'est lui-même qu'une âme vulgaire, étrangère à tout idéal, un individu à vue bornée, qui n'ose se risquer dans une lutte qu'à la condition que la victoire puisse être garantie à l'avance avec une précision mathématique jusque dans tous les détails; et, en second lieu, qu'il ne sait apprécier ni l'esprit de solidarité ni la force de résistance du prolétariat; qu'il oublie surtout que la pression des circonstances, sous laquelle une grève générale éclatera, est quelque chose de beaucoup plus énergique et de beaucoup plus brutal que ce qu'on voit aujourd'hui, et que, sous cette pression accrue, la combativité du prolétariat et sa force de résistance s'accroîtront aussi. Il n'y a donc, étant donné la communauté des intérêts économiques et sociaux et l'identité des vues chez les

prolétaires, ainsi que l'extension de l'organisation et des institutions administratives communes chez le prolétariat, aucune raison fondée qui puisse autoriser à déclarer que la classe ouvrière serait incapable de mener à bien une grève générale politique.

Et c'est parce que nous savons cela ; c'est parce qu'en outre l'expérience nous a enseigné qu'il est impossible, dans les moments où le vent furieux de la réaction souffle de toutes parts, d'empêcher ni par des règlements, ni par de belles paroles, les masses d'exécuter leur volonté — c'est pour cela que nous disons : Il est de notre devoir de parler de ces choses à l'avance, de les préparer, afin de n'être pas surpris par les événements ; et il est aussi de notre devoir de dire aux hésitants et aux timides, que les luttes de salaire qui ont eu lieu jusqu'ici n'ont été que des jeux d'enfants en comparaison des combats que le prolétariat aura encore à livrer.

CONCLUSIONS

De ce qui a été dit précédemment, il ressort :

que la prolétarianisation des masses s'effectue en Suisse, comme elle s'effectue dans les autres pays où le capitalisme est très développé, et qu'il s'y produit, comme phénomène concomitant, une coalition des partis bourgeois, dont l'action se manifeste par une annihilation des libertés politiques.

Nous avons vu en outre que l'exercice de notre droit de vote ne suffit pas, pour la conquête du pouvoir politique dans l'Etat, et qu'au prolétariat de la Suisse il ne reste, pour l'obtention et la conservation de la liberté nécessaire à son développement, qu'un seul moyen, celui de la cessation du travail, de la grève générale politique. Nous avons constaté, comme autant de conséquences de l'évolution industrielle, l'extension de l'organisation ouvrière, de même que l'extension de la conscience de classe et de la solidarité dans le prolétariat.

Et par là, nous avons prouvé en même temps que la grève générale politique de la social-démocratie se distingue nettement de la grève générale au sens anarchiste, qui ne présuppose aucune organisation et qui se contente de l'appel au sentiment de solidarité.²⁸

Mais il serait faux, en partant de ce fait que l'évolution économique crée elle-même un prolétariat organisé, d'en conclure qu'il faut s'en remettre tranquillement à cette évolution en la laissant opérer toute seule, et que, puisque la chose doit tout de même arriver, les ouvriers n'ont rien d'autre à faire qu'à attendre sans agir. C'est tout le contraire. Puisque nous avons vu que, avec l'évolution économique, l'attitude de nos adversaires devient toujours plus réactionnaire que les entrepreneurs et les autorités de l'Etat combattent avec rigueur tout ce qui pourrait être avantageux à la classe ouvrière, il faut que nous travaillions avec plus d'activité que jamais à compléter notre organisation, à lui amener de nouveaux membres et à éveiller en eux la conscience de classe.

C'est en première ligne sur les syndicats que doit se porter sans relâche l'attention des prolétaires conscients. Dans beaucoup d'associations de métier règne encore un esprit mesquin et bourgeois, beaucoup ont conservé de vieilles institutions héritées des anciennes corporations, qui donnent au syndicat plutôt le caractère d'une société de récréation ou d'une simple institution de secours mutuels. Et pourtant nous avons vu que sans lutte, il n'est pas possible d'obtenir fût-ce la moindre des choses. Il s'agit donc, avant tout, d'expliquer aux membres des syndicats ce que nous voulons. Il ne suffit pas de faire voir les avantages matériels immédiats qui peuvent être obtenus au

28. Note de la *Voix ouvrière* : Nous avons déjà fait nos réserves sur cette définition de « la grève générale au sens anarchiste. ».

moyen des syndicats ; il faut surtout démontrer clairement, et en y insistant sans cesse, que dans l'Etat bourgeois nous ne pouvons apporter à la souffrance et à la misère que des palliatifs, mais non les faire disparaître ; que la cause première de tous les maux et de toutes les servitudes doit être vaincue ; qu'il faut remplacer le mode de production capitaliste par un mode de production communiste, si nous voulons obtenir la liberté des peuples qui repose sur l'égalité économique et sociale.

En Suisse, tout particulièrement, il est nécessaire que les syndicats, ayant la claire conception du but final, la socialisation des moyens de production, orientent et règlent leur action en partant uniquement de ce point de vue, attendu que, par suite de la composition particulière du prolétariat, qui y est différente de ce qu'elle est dans d'autres pays²⁹, l'organisation politique n'est pas capable de venir à bout de cette tâche à elle seule. Quand les syndicats prendront pour guide ce principe, quand ils seront pénétrés d'esprit socialiste, alors seulement leurs membres seront devenus des soldats de la lutte de classe, qui, disposés à faire les sacrifices nécessaires, seront capables de combattre pour notre cause, non pas seulement quand de petits intérêts matériels sont en jeu, mais aussi lorsqu'il s'agit de soutenir les grandes luttes d'émancipation.

La même chose doit être dite à propos de l'organisation politique du prolétariat. Il faudra qu'elle aussi arrive à comprendre de plus en plus qu'il n'est pas possible de faire dans l'Etat bourgeois des réformes intérieures et de le transformer graduellement en un Etat socialiste. Mais il sera nécessaire, d'autre part, que les ouvriers syndicalement organisés renoncent à des préjugés et à de fausses conceptions, et qu'à côté de l'organisation syndicale ils adhèrent aussi au parti.³⁰ Sans doute nous savons — et nous l'avons dit ici à plus d'une reprise — que la disparition de la société capitaliste ne peut pas être effectuée sur le terrain du parlementarisme bourgeois ; mais la participation des ouvriers syndiqués à la vie politique dans et par le parti n'en est pas moins indispensable, quand ce ne serait que pour faire pénétrer nos idées dans les masses à l'occasion des élections et des votes. Mais ce n'est pas du tout le seul côté utile de l'action politique pour la classe ouvrière.

Aussi longtemps que nous aurons l'occasion de participer à la vie parlementaire, il ne peut nous être indifférent que l'un ou l'autre soit élu au Parlement. Ce n'est pas que les résultats pratiques vailent, par leur importance, l'effort dépensé dans les luttes électorales : mais il ne s'agit nullement de cela, il s'agit de l'action de propagande qui

29. Note de la *Voix ouvrière* : L'auteur fait allusion, par là, à la forte proportion d'étrangers qui existe, en Suisse, dans la population ouvrière. Cette proportion, dans les grands centres industriels, est d'un tiers, contre deux tiers d'ouvriers suisses. Or, ces ouvriers étrangers, privés de droits politiques, sont justement la partie la plus militante du prolétariat, tandis qu'un grand nombre des ouvriers de nationalité suisse sont indifférents. Dans les autres pays, la proportion des ouvriers étrangers est beaucoup moins considérable, et la grande masse du prolétariat y est constituée par les travailleurs indigènes.

30. Note de la *Voix ouvrière* : Cette manière de voir n'est pas la nôtre. Nous nous plaçons sur le terrain de la résolution du congrès d'Amiens, qui a rallié la presque unanimité des syndicats français. Nous disons « que le syndicalisme se suffit à lui-même, et qu'il est apte à l'œuvre intégrale d'émancipation ».

peut être faite dans le Parlement. Enfin, outre la participation du prolétariat à l'action du parti et à l'action syndicale, il doit, s'il est vraiment conscient de la lutte de classe, participer également au mouvement coopératif. Nous avons vu quelle tâche importante, au cas d'une grève générale, incomberait à l'organisation coopérative : celle de pourvoir les grévistes des moyens de subsistance nécessaires. Si les coopératives de production et de consommation doivent un jour accomplir cette tâche, la chose n'est possible qu'à une condition, c'est que dès maintenant le prolétariat se procure ses entrées dans ce domaine; il faut que les éléments bourgeois, qui dirigent le mouvement coopératif dans des voies mauvaises, en vue de l'adapter à leurs desseins exclusifs, soient éliminés, et que, là où ce sont des ouvriers qui dirigent le mouvement, mais des ouvriers non encore remplis du sentiment de conscience de classe, on réussisse à obtenir d'eux qu'ils impriment au mouvement coopératif une tendance socialiste.

Pénétré ainsi de la conception de la tâche qu'il doit accomplir, le prolétariat pourra faire plus encore que de repousser, par la grève générale, les actes de violence du gouvernement, les mesures oppressives du patronat : il pourra supprimer les oppresseurs eux-mêmes, la classe dirigeante.

A PROPOS DE LA BROCHURE DE ROBERT GRIMM

En présentant aux lecteurs de langue française la brochure si intéressante du camarade Robert Grimm, dont la *Voix du Peuple* vient de terminer la publication, les traducteurs ont formulé des réserves tant dans leur note préliminaire que dans diverses notes.

Voulez-vous permettre à un lecteur du journal, maintenant que la publication est achevée et qu'il est possible de se former une idée d'ensemble de l'œuvre de Grimm, d'émettre, à son tour, une réflexion générale qui s'impose à lui? Cette réflexion, la voici. Le camarade Grimm a démontré, avec une force étonnante d'argumentation, comme l'ont dit les traducteurs, et en s'appuyant sur des faits que nul ne peut contester :

1° que l'exercice du droit de vote, l'usage du referendum et de l'initiative, et tous les procédés légaux auxquels beaucoup d'ouvriers suisses attachent encore une si grande valeur, ne peuvent rien modifier à l'organisation économique capitaliste;

2° qu'en Suisse, tout comme dans les États monarchiques, l'évolution économique aboutit forcément à la prolétarianisation croissante des masses, et que les institutions démocratiques ne peuvent pas l'empêcher;

3° que le gouvernement démocratique, tout comme les gouvernements monarchiques, est le représentant de l'exploitation capitaliste, et que, par conséquent, il emploie et il doit employer son pouvoir à comprimer les revendications ouvrières, à dépouiller la classe des salariés de tous les droits de l'homme, et à la réduire en fin de compte à une complète servitude sous un régime d'arbitraire et de violence.

Grimm a démontré ensuite, avec la même force :

1° que, pour résister aux actes tyranniques du gouvernement, l'exercice du droit de vote est une arme illusoire et insuffisante;

2° que la seule arme efficace, et qui puisse forcer le gouvernement à capituler, c'est la grève générale.

Après que ces vérités ont été clairement établies, n'est-il pas étrange que, dans son dernier chapitre, Grimm nous présente, comme la conséquence de tout ce qui précède, les conclusions suivantes : « qu'à la vérité l'organisation politique n'est pas capable de réaliser à elle seule l'émancipation totale du prolétariat, mais que, néanmoins, la participation des ouvriers syndiqués à la vie politique, dans et par le parti, est indispensable; que les ouvriers ne doivent pas se contenter de s'organiser en syndicats, qu'il est nécessaire qu'ils adhèrent aussi au parti; et que cette participation à l'action politique électorale présente deux avantages : la pénétration de nos idées dans les masses à l'occasion des élections et des votes et l'action de propagande qui peut être faite dans le Parlement? »

Vous paraît-il que de semblables conclusions soient véritablement celles qui ressortent de la lecture des sept premiers chapitres de la brochure? Est-ce que, au contraire, des conclusions qui aboutissent à recommander l'action électorale et parlementaire après qu'on a prouvé que la grève générale est la seule arme efficace qui reste au prolétariat, n'apparaissent pas comme une erreur de logique, une défaillance du sens ratiocinant?

Cette sorte de timidité intellectuelle qui empêche d'aller jusqu'au bout d'un raisonnement, et de tirer les conséquences réelles qu'il comporte, se remarque fréquemment chez d'excellents camarades de la Suisse allemande, qui sympathisent pleinement avec nous, mais qui, par suite soit de vieilles habitudes d'esprit auxquelles ils ne peuvent renoncer, soit d'un désir philosophique de n'être pas « exclusifs », et de tenir compte des multiples éléments d'une question complexe, font des réserves et des concessions au moment où l'on s'y attendrait le moins. C'est ainsi, par exemple, que le vaillant organe antimilitariste de Zurich, le *Vorposten*,³¹ dans son numéro de juin, se défend contre des gens qui, paraît-il, lui ont reproché de l'indifférence en matière de politique parlementaire; et alors, pour bien faire voir qu'il n'est point indifférent, il explique que si l'on pouvait, dans nos gouvernements et nos administrations, remplacer quelques-uns des fonctionnaires les plus méchants et les plus brutaux par d'autres un peu moins méchants et un peu moins brutaux, ce serait toujours autant de gagné. « Jamais, il est vrai — ajoute-t-il — un socialiste ministre de la police ne pourra être un homme convaincu, agissant en socialiste. Mais, cependant il sera un ministre de la police un peu moins dangereux que ne l'est un réactionnaire déclaré ». En êtes-vous si sûrs de cela, chers camarades du *Vorposten*?

Et l'éloquent exemple que viennent de donner Clemenceau, le premier flic de France, et Briand, le grand tombeur du syndicalisme,³² ne devrait-il pas vous inspirer quelques doutes? Quelles conclusions, me demanderez-vous, auriez-vous aimé trouver à la fin de la brochure Grimm, à la place de celles qui y sont? C'est bien simple. La situation, en Suisse, est en réalité la même qu'en France. Les salariés français ont constitué une formidable organisation syndicale, la Confédération générale du travail. Quand les politiciens socialistes français se sont aperçus que cette organisation était une puissance, la seule puissance véritablement ouvrière, l'idée leur est venue d'essayer de tirer profit de la force que pourraient leur apporter les épais bataillons des syndiqués. Ils ont alors lancé l'idée d'un rapprochement

31. *Der Vorposten* est l'organe de la Ligue antimilitariste fondée par Fritz Brupbacher et Max Tobler. Le journal paraît en 1906 et 1970 et connaît 19 numéros. L'ambiguïté de la position de Brupbacher sur l'adhésion au parti est largement exposée par le médecin zurichois lui-même dans ses différents écrits autobiographiques.

32. Au moment où paraît la brochure dans la *Voix ouvrière*, Georges Clemenceau vient d'être nommé ministre de l'intérieur du gouvernement de Ferdinand Sarrien. C'est lui qui réprime les grèves consécutives à la catastrophe de Courrières (plus de mille morts, mars 1906). Il revendique ce titre de « premier flic de France ». Quant à Aristide Briand, d'abord proche du syndicalisme révolutionnaire et défenseur de la grève générale, son entrée au gouvernement Sarrien détermine son virage à droite. Il s'opposera au droit de grève des fonctionnaires, cherchera à réprimer par tous les moyens une grève du chemin de fer.

entre la Confédération et le Parti : leurs journalistes ont commencé à dire, comme le camarade Grimm, que « la participation des ouvriers syndiqués à la vie politique, dans et par le Parti, était indispensable », et ils ont fait un effort considérable pour obtenir que le congrès d'Amiens, en octobre dernier, se montre disposé à conclure une entente, et à reconnaître la concordance fondamentale de l'action politique et de l'action économique du prolétariat. Mais on sait ce qui est arrivé : les avances du Parti parlementaire furent repoussées, et le congrès de la Confédération générale du travail affirma « que le syndicalisme se suffit à lui-même, qu'il est apte à l'œuvre intégrale d'émancipation, et qu'il poursuit, en une action autonome, sur le terrain économique, la transformation sociale et l'instauration d'une société communiste ».

Il déclara que, « dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.; mais que cette besogne n'est qu'un côté de son œuvre : qu'il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste; qu'il préconise comme moyen d'action la grève générale, et considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale ». C'est une déclaration de ce genre qui m'aurait paru la conclusion logique et naturelle d'une brochure suisse sur la grève générale.

Jacques

L'imprimerie vient de terminer la confection de cette forte brochure, éditée par notre service de librairie, et chaque camarade, désireux de se documenter sur ce si grave sujet, voudra l'avoir dans sa bibliothèque. Elle est en vente au prix de 20 centimes.

ENCORE UN MOT À PROPOS DE LA BROCHURE DE
ROBERT GRIMM.

Dans un des derniers numéros de la *Voix du Peuple*, un camarade qui signe Jacques a parlé de la brochure de Grimm sur la grève générale, dont la traduction française vient de paraître, et il a signalé une inconséquence de l'auteur.

Celui-ci, en effet, après avoir démontré que, pour résister aux actes tyranniques du gouvernement, l'exercice du droit de vote est une arme illusoire et insuffisante, et que la seule arme efficace c'est la grève générale, n'en déclare pas moins, dans son dernier chapitre, que la participation à la politique électorale et parlementaire est le devoir de tout ouvrier syndiqué : ce qui me paraît, comme au camarade Jacques, un singulier accroc à la logique.

L'auteur de l'article a eu bien raison de relever cette inconséquence ; mais il s'est borné à cette observation en quelque sorte négative. Je voudrais, à mon tour, dire un mot de la brochure de Grimm, et compléter les observations de Jacques en montrant quel profit positif nous pouvons tirer de cette brochure, malgré ce qui nous choque dans certaines de ses conclusions. On fait grand bruit, dans certains milieux, des différences tant théoriques que pratiques que l'on croit pouvoir relever entre les idées et l'action des ouvriers qui, dans la Suisse allemande, appartiennent au parti social-démocratique, et celles des ouvriers qui, dans la Suisse française, marchent sous la bannière du syndicalisme.

Il m'apparaît, après la lecture de la brochure de Grimm, que ces différences sont en réalité bien petites et de peu d'importance, et qu'au contraire les ressemblances sont frappantes et capitales, et qu'il y a même identité complète sur les points essentiels des revendications ouvrières. Je vais le montrer en peu de mots. Que nous importe, après tout, qu'un grand nombre de nos camarades ouvriers des cantons allemands soient encore persuadés que la propagande qui peut être faite par les élus socialistes dans les Grands Conseils et au Conseil national est une chose très avantageuse pour notre cause et qu'ils se figurent en outre que les élections sont une occasion très favorable pour faire pénétrer nos idées dans les masses.

Ils se trompent, nous le croyons ; mais cette erreur est de peu de conséquence. D'ailleurs, au fond, ils ne prennent pas si au sérieux que cela leurs propres affirmations, puisque Robert Grimm dit que « les résultats pratiques ne valent pas, par leur importance, l'effort dépensé dans les luttes électorales » ! Aussi, selon moi, il n'y a pas là de quoi se chamailler ; laissons ceux qui aiment encore à faire usage du bulletin de vote — ce moyen insuffisant et inefficace — se livrer à un inoffensif passe-temps : un jour viendra bien où la dure réalité les forcera à ouvrir les yeux, et à comprendre que, malgré des apparences menteuses, la classe ouvrière n'a à sa disposition aucun moyen légal de lutte.

Ce qui nous importe, et c'est là un fait aussi réjouissant qu'il est considérable, c'est que, en dépit de ce qu'il peut dire au sujet du parlementarisme, Robert Grimm reconnaît, comme nous, la nécessité d'avoir recours à la grève générale, comme au meilleur moyen, au seul moyen de défense dont la classe ouvrière dispose contre ses oppresseurs. Sur le terrain de la grève générale, il y a donc accord complet entre les militants de la Suisse allemande et les syndicalistes de la Suisse française. Ce que l'auteur de la brochure dit et démontre avec tant de force, c'est précisément ce que nous disons nous-mêmes. Ainsi nous pouvons recommander chaleureusement la lecture de la brochure de Grimm à tous les camarades, et nous la recommandons d'autant plus qu'elle est écrite par un Suisse allemand et un membre du parti social-démocratique. Ils y verront que la grève générale n'est pas une chimère; que c'est un moyen de résistance — le seul — « contre le gouvernement, contre le pouvoir de l'État »; que les gouvernements démocratiques de la Suisse sont tout aussi tyranniques que ceux des États monarchiques; qu'en Suisse, les milices nationales, soi-disant chargées de défendre l'indépendance du pays, sont en réalité mises à la disposition de la classe capitaliste pour le maintien de sa domination, et que nos gouvernements républicains opposent aux revendications ouvrières « la force brutale du sabre et du fusil »; mais que, par la grève générale, qui, partie d'un point quelconque du territoire, se propagerait de proche en proche et arrêterait complètement la vie économique et sociale, « le gouvernement serait obligé de capituler devant l'inébranlable volonté du prolétariat ». Pénétrons-nous bien de ces vérités, et, comme le dit Grimm, « familiarisons-nous à l'avance avec l'emploi de cette arme, la grève générale, afin de pouvoir, le moment venu, la manier avec succès ». Lisez tous, camarades, la brochure du secrétaire ouvrier de Bâle, et sachez profiter de l'excellent enseignement qu'elle contient. J[ames] G[uillaume]

TABLE DES MATIÈRES

Présentisme et concordance	9
Un suffrage qui n'est jamais universel	10
Paix du travail, catastrophes climatiques et sanitaires	11
Social-démocratie et présentisme	12
Deux brochures	15
Chapitre I. La grève générale politique : préliminaires et considérations générales	17
Chapitre II. De l'histoire de la grève générale politique.	21
Chapitre III. Le développement économique de la Suisse dans ces dernières années	25
Chapitre IV. Les suites de la concentration des capitaux	29
Chapitre V. Notre droit de vote	31
Chapitre VI. La grève générale politique	37
Chapitre VII. La préparation à la grève générale politique	41
Chapitre VIII. Conclusions	45
Chapitre IX. A propos de la brochure de Robert Grimm	49
Chapitre X. Encore un mot à propos de la brochure de Robert Grimm.	53

La collection Textes du mouvement ouvrier suisse vise à faire connaître des textes importants produits par le mouvement ouvrier helvétique. La Suisse souffre d'un double handicap en matière d'histoire vivante du mouvement ouvrier. D'une part la coexistence de quatre langues sur un territoire exigu rend les échanges difficiles entre les régions linguistiques. D'autre part, la mythologie du consensus et de la collaboration entre les classes efface l'histoire et les débats.

Colophon : <https://tmos.nfshost.com/>

Version : 0.0.1